



Nationalité et recours hiérarchique

Par **makila baudry**, le **11/06/2017** à **02:19**

Bonjour,

Suite à un ajournement de nationalité par la préfecture j'ai formé une demande recours hiérarchique auprès de REZE qui m'a répondu positivement en me demandant de leur envoyer mon acte de naissance et celle de mes enfants pour poursuivre l'instruction de mon dossier et une semaine après j'ai reçu une seconde lettre m'indiquant que ce recours est toujours en cours d'examen et que j'aurai une réponse dans un délai d'environ 4 mois.

Ma question est de savoir, malgré tous les documents que REZE m'a demandés et que j'ai envoyés, si ma demande de recours n'a pas été acceptée et qu'il est toujours à l'étude ?

Merci et mes salutations.